COMMUNE DE GAMBSHEIM

Département du Bas-Rhin - 67760

ARRETE N°T 2023/030

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2542-1 L.2213-1 et suivants,

VU la loi du 2 mars 1982 sur la décentralisation,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,

VU la demande du 19 juin 2023 de la société Sarl F.K,

CONSIDERANT

que, dans le cadre des travaux de génie civil et de réparation des réseaux secs télécoms pour le passage de la fibre, 1 rue de la Forêt, ils ne peuvent se faire dans de bonnes conditions techniques et de sécurité que sous circulation et stationnement règlementés.

ARRETE

ARTICLE 1: La chaussée

La chaussée pourra être rétrécie ponctuellement et le stationnement pourra être interdit dans la zone des travaux. Les piétons seront invités à prendre le trottoir d'en face, si nécessaire alternat manuel K10, à savoir 1 rue de la Forêt du 10 juillet 2023 au

21 juillet 2023.

ARTICLE 2:

La signalisation conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par le bénéficiaire de la présente autorisation, à savoir la société Sarl F.K, ayant siège 1 rue Louise Michel à Strasbourg

(67200).

ARTICLE 3:

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies

conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4:

Les dispositions de l'article 1er ci-dessus ne s'imposent pas aux véhicules des services

d'incendie et de secours en cas d'intervention.

ARTICLE 5:

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Fluviale de Gambsheim,
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- Monsieur le Chef de l'Unité Territoriale d'Incendie et de Secours de Gambsheim,
- Monsieur le Directeur de la société Sarl F.K.

Fait à Gampsheim, le 10 juillet 2023

Hubert HOFFMA

-Maire